

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE D'UNE MASTER-CLASS AU
CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE LIMEIL-BRÉVANNES**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire au conservatoire intercommunal de Limeil-Brévannes, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser une master-class ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de certaines activités liées à la rentrée des conservatoires ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de onze services est créée dans le cadre d'une master-class de percussions corporelles au conservatoire intercommunal de Limeil-Brévannes le samedi 14 mars 2020.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 770 € (sept cent soixante-dix euros) nets.

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/03/20
Accusé réception le	13/03/20
Numéro de l'acte	DC2020/203
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200130-lmc116720-AU-1-1

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 12 mars 2020.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/03/20
Accusé réception le	13/03/20
Numéro de l'acte	DC2020/203
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc116720-AU-1-1